

## Réunion du conseil municipal du 08 mars 2016 à 20 heures

Présents : M. Gérard GREFFE, Maire, M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et M. Antoine BEAU, Dominique VACHEROT, Philippe WEMMERT, Sébastien FOL , David BURLE, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Magali GODARD, Nolwenn BEROUJON.

Excusés : Patrick SCHWIRTZ a donné pouvoir à Gérard GREFFE, Marie-Hélène TOURNIER a donné pouvoir à Patricia GUILLAUME, Françoise CHARLEUX a donné pouvoir à Magali GODARD.

Absent : /

Secrétaire de séance : Magali GODARD.

### 1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal reporte l'approbation du compte-rendu de la séance précédente à la prochaine séance.

### 2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Néant

### 3 / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le Maire sort de séance et ne prend pas part au vote, ni en son nom, ni au nom de son mandataire M. Patrick SCHWIRTZ.

Le deuxième adjoint préside la séance.

Après avoir présenté le compte administratif, article par article, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

#### **INVESTISSEMENT :**

<u>Dépenses</u>	Prévu	264 093,00€
	Réalisé	154 490,64€

<u>Recettes</u>	Prévu	264 093,00€
	Réalisé	86 266,92€

#### **FONCTIONNEMENT :**

<u>Dépenses</u>	Prévu	401 504,00€
	Réalisé	350 178,08€

<u>Recettes</u>	Prévu	543 726,00€
	Réalisé	424 318,98€

#### **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement	- 68 223,72 €
Fonctionnement	+ 74 140,90 €
Résultat global	<b>5 917,18 €</b>

### **RESULTATS CUMULES 2015**

	RESULTAT CLOTURE 2014	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTAT 2015	RESULTAT CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	11 360,11 €		-68 223,72	<b>-56 863,61</b>
FONCTIONNEMENT	177 679,18 €	52 666,38	74 140,90	<b>199 153,70</b>
TOTAL	<b>189 039,29 €</b>	<b>52 666,38</b>	<b>5 917,18</b>	<b>142 290,09</b>

### **RESTE A REALISER**

#### **Dépenses et recettes de l'année 2015 non liquidées au 31/12/2015**

DEPENSES	RECETTES
96 600,00€	31 266,00€
<b>SOLDE RAR par compensation - 65 334,00€</b>	

Les dépenses engagées se montent à 96 600,00€, couvertes à hauteur de 31 266,00€ par les recettes. Il en ressort un besoin de financement de 65 334,00€ (96 600,00€ - 31 266,00€) pour combler l'investissement, qu'il va falloir prendre sur l'excédent de fonctionnement.

#### 4 / AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - Résultats cumulés de 2015

Après avoir constaté les résultats suivants :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) **DEFICIT 56 863,61€**  
(qui sera reporté à l'article 001 des dépenses d'investissement 2016),

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2015 **EXCEDENT 199 153,70€**,  
le conseil municipal décide d'affecter, en investissement, 56 836,61€ (déficit cumulé) +  
65 334,00€, soit au total **122 197,61€** à l'article 1068 du BP 2016 pour compenser le découvert.  
Le solde du fonctionnement, 199 153,70€ - 122 197,61€, porté en investissement, soit **76 956,09€**  
est reporté en section de fonctionnement à l'article 002 du BP 2016.

Le Maire revient en séance et reprend la présidence.

#### 5 / COMPTE DE GESTION 2015

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2015 établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## 6 / COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS EN VUE DES PROJETS 2016 : URBANISME, VOIRIE, SECURITE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En vue de l'établissement du budget 2016, les différentes commissions se sont réunies dernièrement et ont établi leur projet.

### **Commission voirie :**

En l'absence de M. Patrick SCHWIRTZ, vice-président de la commission voirie, M. Antoine BEAU expose les différentes propositions de réalisation.

\* Tranche 3 – route de Combertault : suite et fin de la VC N°5 pour un montant estimé de 25000,00€ HT.

\* Projet route de Varennes à Vignoles – VC N°8 : comme il avait déjà été évoqué lors de précédentes séances, l'idée est de prolonger le réseau de sentiers piétonniers de Vignoles pour l'amener dans Varennes, puis ensuite dans le bourg. La commission acte ce projet et propose de réfléchir dès maintenant à la définition précise de cette opération, qui nécessitera d'avoir recours à un bureau d'études. Afin de pouvoir réaliser ce projet, il convient d'acquérir une bande de terrain de Mme DESCOUTEIX de Vignoles. Trois devis de géomètres, pour la réalisation du découpage et bornage de ces parcelles, ont été sollicités et la commission propose de retenir le cabinet BONNET.

\* Extension du chemin de la Riotte : compte-tenu du peu d'utilisateurs de ce chemin, la commission a émis un avis défavorable.

\* Intervention sur l'affaissement de chaussée à l'entrée de la MFR : trou important sur la chaussée à l'entrée de l'établissement.

Pour ces deux derniers points, la commission ne disposait pas de toutes les informations concernant la nature, la propriété des chemins et, par suite, des obligations d'entretien qui en découlent. La commission reconsidérera ces deux projets lors de la prochaine réunion.

\* Remise en état des sentiers piétonniers : suite à la dégradation des chemins existants (rue des Viaux, rue du Moulin, rue Pierre Joigneaux,...), un devis de réfection, avec un coût au mètre linéaire, a été demandé. La commission estime qu'il ne faut pas se contenter de réparer l'existant mais envisage de créer d'autres sentiers piétonniers. Aussi, la commission propose de budgéter annuellement un coût consacré à la réfection des chemins existants et un coût à la création de nouveaux chemins.

\* Entretien (fauchage) des fossés 2016 : la commission propose de renouveler le choix de cette entreprise et suggère de lui proposer un contrat pluriannuel de 3 ans.

\* Curage des fossés 2016 : à poursuivre.

\* Programme d'actions en forêt communale : le montant propose de valider ce programme (dégagement mécanique des peupleraies) pour un montant indiqué de 2 900,00€ HT.

M. Cyril VACHON, prend ensuite la parole pour le compte-rendu de ses deux commissions.

### **Commission fleurissement :**

\* Concours des maisons fleuries : il a été proposé de reconduire le concours des maisons fleuries avec quelques aménagements.

\* Boulodrome : la commission s'est réunie en présence de M. Daniel BRUNET, président de l'activité « pétanque » du foyer rural, avec qui il a été convenu des travaux à réaliser. Le budget est d'environ 3 000,00€. L'aide financière et technique du foyer rural sera sollicitée.

\*Cimetière : il est proposé d'aménager l'espace cinéraire, en le fleurissant (arbustes fleuris derrière le site), ainsi qu'en réalisant un aménagement en béton désactivé, entre les cavurnes, mis en place par les agents techniques communaux.

\* Réaménagement du massif à l'entrée de Varennes, le long de la route de Longvay : à prévoir

\* « Zéro-phyto » : en vertu de l'obligation faite aux communes de ne plus épandre de produits phytosanitaires au 1er janvier 2017 sur les aires de jeux et voies piétonnes (sursis pour le cimetière et les terrains de sport), la commission réfléchit à une alternative, à savoir l'utilisation de produits « bio ». Un devis est en cours. L'un des membres de la commission suggère la mise en place d'un achat groupé de terreau.

### **Commission sécurité :**

Concernant les vérifications périodiques réglementaires (légionnelle, chauffage, extincteurs, incendie), ces contrôles sont au point.

Installations électriques : la commission pense qu'il est préférable de repasser à une vérification annuelle. La vérification tous les deux ans avait été mise en place par la précédente municipalité après la mise aux normes de toutes les installations électriques de 2011. En effet, il existe un doute sur la couverture d'un sinistre par notre assureur dans le cas d'une vérification bi-annuelle.

Parafoudre : un audit gratuit a été réalisé par la société PRETRE, laquelle a émis deux préconisations : équipotentialité des prises de terre et parafoudre de type 2.

Cloches : le contrat de la société PLAIRE, arrivé à expiration, a fait l'objet d'une proposition de reconduction, à comparer avec la nouvelle proposition de la société PRETRE.

Vérification de la commission de sécurité incendie du foyer rural : des préconisations ont été émises par la commission concernant l'alarme incendie, les boîtiers de sortie de secours, .... Des devis ont été demandés et les travaux sont en cours de réalisation. Reste le nettoyage du grenier ou la création d'un local sécurisé anti-feux pour le stockage du matériel de l'association « foyer rural » et particulièrement de la section théâtrale.

Document unique du personnel : suite à la mise à jour réalisée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du document unique obligatoire lié aux conditions de travail du personnel, quelques préconisations ont été émises, dont certaines sont déjà réalisées (sécuriser le local technique situé en mezzanine par la mise en place d'une rampe de sécurité).

Vérification des aires de jeux : suite aux rapports établis, un certain nombre de préconisations ont été faites sur la sécurité au terrain de foot. Le Maire reverra prochainement le club pour faire le point sur la sécurité, les travaux,...

### **Commission urbanisme :**

Le Maire prend ensuite la parole pour le compte-rendu des projets de la commission « urbanisme - bâtiments » dont il a la présidence.

\* Travaux de réfection de la toiture de la mairie :

Un devis de l'entreprise ROUGELIN a été établi. La commission souhaite que 2 autres devis soient sollicités. (RM TOITURE et Entreprise LABERGEMENT TOITURE).

\* Travaux de réfection de la charpente du foyer (1ère tranche). Un devis de 6 587,00€ a été établi

par l'entreprise RM TOITURE. La commission souhaite qu'un autre devis soit demandé (Entreprise LABERGEMENT TOITURE).

\* Aménagement du local pompier : un devis a été établi pour 7 500,00€ par l'entreprise ALLARD.

\* Rénovation de la cage d'escalier de la mairie : un devis a été établi par l'entreprise JEALAIS pour chaque cage d'escalier. Celle qui mène à la salle du conseil (3 288,00€) sera réalisée en premier. Celle menant au secrétariat (montant 4 098,00€) sera réalisée ensuite. La commission souhaite que les cantonniers procèdent à la fermeture des deux accès grenier, maintenant inutilisés afin de réaliser des économies d'énergie. Cette proposition sera étudiée avec les agents techniques.

\* Assainissement des vestiaires de football

Cette opération, réclamée par le Schéma d'assainissement non collectif (SPANC), nécessite l'intervention d'un bureau d'étude qui proposera ensuite la démarche à suivre à l'entreprise COTENER retenue pour ces travaux et qui fournira un devis à cet effet.

\* La réfection des chéneaux sera effectuée par les cantonniers.

\* Limiteur acoustique de la salle du foyer rural

Ce dispositif est préconisé depuis le 1er janvier 2015. Un devis a été demandé à l'entreprise IRELEM à cet effet.

Deux autres projets sont évoqués en dehors de cette liste.

\* Le transfert de la bibliothèque au rez-de-chaussée du bâtiment mairie. Demandé par l'équipe de la bibliothèque, ce projet fait l'unanimité de la commission. Il pourrait se concrétiser rapidement, les travaux minimes (peinture, changement de luminaires) seraient confiés aux cantonniers en régie, le tout bénéficiant, sous cette condition, d'une possibilité de subvention par le Conseil Départemental via la médiathèque de Côte d'Or.

\* L'ADAP : l'Agenda Programmé d'Accessibilité a été déposé en préfecture, et nous sommes en attente de réponse. L'accord ou le refus de cette dernière déterminera le délai de réalisation proposé (sur 3 ans).

Le compte-rendu du travail de chacune des commissions étant terminé, il s'engage entre les conseillers une large discussion sur les travaux prioritaires à exécuter. Il s'agit de privilégier les travaux nécessaires et indispensables concourant à la sécurité et/ou à la conservation du patrimoine commun par rapport à des travaux « de confort » esthétiquement agréables mais pas obligatoirement nécessaires compte-tenu des capacités financières de la commune.

Les marges de manœuvre sont inexistantes, compte-tenu du fait que la commune n'a aucune ressource propre et dépend des dotations de l'État.

La commission « finances » prévoit deux réunions pour la préparation de ce budget et étudiera différents scénarios.

## 7 / INFORMATIONS-QUESTIONS DIVERSES

### ***Bilan pôle scolaire***

- le Maire fait le compte-rendu de la commission « gestion du pôle scolaire ». Le bilan financier fait apparaître un solde à verser pour la commune de 23 118,16€ au titre de l'année 2015. La

somme à prévoir au BP 2016 s'élève à près de 82 000,00€.

M. le Maire rappelle la délibération °003 du 05/01/2016 prise par le conseil municipal aux termes de laquelle il a été convenu qu'à partir de l'année scolaire 2016/2017 (rentrée de septembre), la scolarisation d'enfants provenant de communes extérieures sera soumise à la participation financière de la commune de résidence.

M. le Maire précise que les comptes du bilan du pôle scolaire pour l'année 2015 font apparaître un coût annuel moyen de 1 000,00€.

Sur ces bases, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation aux frais de scolarité à demander aux communes extérieures pour l'année scolaire 2016/2017 de la manière suivante :

- cas non dérogatoires acceptés par les communes  
100% de la dépense soit 1 000.00€
- cas dérogatoires des communes membres de la communauté d'agglomération  
80% de la dépense soit 800.00€
- cas dérogatoires des communes non-membres de la communauté d'agglomération  
100% de la dépense soit 1 000.00€
- cas particulier - ASE -  
100% de la dépense soit 1 000.00€

Le Maire rappelle que la sous-préfète est venue en mairie jeudi 3 mars, lors de sa tournée des mairies, faite en compagnie des conseillers départementaux locaux. Elle reviendra pour une plus grande visite, avec présentation sur site de la MFR et de Bourgogne Recyclage, le vendredi 1er avril prochain.

Une réunion de suivi des inondations de novembre 2014 a eu lieu vendredi 19 février 2016, laquelle est peu concluante.

Le Maire conclut ensuite la séance sur la rencontre « marche - raquettes » à Chezery, à laquelle il a participé avec quelques habitants et conseillers municipaux. Cela permet de faire un bilan du jumelage. Il est décidé de mettre en place un comité de jumelage composé de 5 à 6 personnes par commune et sont envisagées des rencontres par affinités (chasseurs, marcheurs,...).

La commission « finances » se réunira le 14 mars, la commission « aménagement du territoire » le 17 mars, la prochaine réunion de conseil pour le vote du budget aura lieu le mardi 5 avril.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à minuit trente.